



# Règlement particulier du 1<sup>er</sup> Tournoi de Doubles Vétérans de Bron Bad Evasion Bron des 17 et 18 novembre 2018

N° d'autorisation : (en cours)

Le règlement officiel du tournoi est régi par les règles de la FFBaD, sous la responsabilité du

**Juge-Arbitre : M. Olivier MARTIN (EBC)**

Ses décisions sont sans appel.

Tout joueur doit être en règle avec la FFBaD et doit être régulièrement licencié à la date du tirage au sort

Toute participation au tournoi implique l'adoption de tous les articles du présent règlement. Le Juge-Arbitre peut disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecterait pas ce règlement intérieur.

## Article 1 : Joueurs concernés

Tous les joueurs vétérans (hommes et femmes) licenciés à la FFBaD, sont autorisés à participer à ce tournoi. Les joueurs de pays limitrophes pourront également s'inscrire, à condition d'attester de la preuve de leur licence dans leur fédération, et sous validation de l'organisation.

**Les séries de classement ouvertes sont : R4, R5, R6, D7, D8, D9, P10, P11, P12**

En fonction du nombre de participants dans certaines séries, l'organisateur se réserve le droit de fusionner, diviser ou de regrouper des séries. Les joueurs concernés par cette modification seront contactés par mail.

## Article 2 : Tableaux proposés et mode de compétition

Les tableaux proposés sont : double hommes, double dames et double mixte.

Le mode de compétition est :

- pour les doubles, poules de 3 ou 4 paires avec 2 sortants, en fonction du nombre d'inscrits, puis phase éliminatoire.
- pour les doubles mixtes poules de 3 ou 4 paires avec 2 sortants, en fonction du nombre d'inscrits, puis phase éliminatoire-

Les modalités exactes de la compétition seront communiquées lors de la convocation et affichées le jour même.

Les organisateurs en accord avec le Juge-arbitre principal, se réservent le droit de modifier les poules et/ou les tableaux, et de prendre toutes les mesures nécessaires au bon déroulement du tournoi.

Les doubles (hommes et femmes) se dérouleront le samedi 17 novembre 2018 et les doubles mixte se dérouleront le dimanche 18 novembre 2018.

## Article 3 : Nombre de participants, critères en cas de surnombre

**Le nombre de participants est limité aux 125 premières paires inscrites en DH et DD et 110 paires inscrites en Mixtes**

En cas de surnombre, sont retenues les inscriptions complétées, payées et reçues par courrier à la date limite d'inscription, cachet de la poste faisant foi.

## Article 4 : Lieu de la compétition

Le tournoi se déroule au gymnase Antoine Muguet 46 avenue du Bois à BRON (69500) sur 7 terrains

## Article 5 : Nombre de disciplines, panachage des séries

**L'inscription est autorisée sur 2 tableaux.**

## Article 6 : Date limite d'inscription

**La date limite d'inscription** est prévue au **mardi 30 octobre 2018** cachet de la poste faisant foi. Nous vous rappelons qu'en cas de surnombre, ce seront les premières inscriptions, validées de leur règlement qui seront prises en compte.

**Le tirage des tableaux** s'effectuera le **3 novembre 2018 à l'aide du CPPH de la FFBaD à cette date. Seuls les joueurs en règle à cette date avec leur licence sur Poona seront pris en compte pour la confection des tableaux. (licence, suspension)**

## Article 7 : Droits d'engagement

Le montant sera de **18€** pour 1 tableau et **20€** pour 2 tableaux,

## Article 8 : Mode d'inscription et de règlement

Des pré-inscriptions pourront se faire par mail à [tournoveteran.beb69@gmail.com](mailto:tournoveteran.beb69@gmail.com), suivies du règlement par envoi postal ou par virement bancaire.

Le règlement par chèque (à l'ordre du BEB69) sera à envoyer, avant la date limite d'inscription, à :

**Magalie Le Borgne 12 rue Paul Gauguin 69500 Bron**

- **Aucune inscription ne sera validée avant réception du règlement.**
- **Attention, pour les paires désirant s'inscrire avec des joueurs de clubs différents les inscriptions devront se faire par les deux clubs concernés. Sans validation de l'inscription par les deux clubs, la paire concernée ne sera pas retenue.**
- L'inscription au choix reste possible. Vous serez informés si une paire a pu être formée suite à votre inscription.
- Les forfaits involontaires seront remboursés s'ils ont lieu avant le week-end de compétition

## Article 9 : Les tableaux de sortie de poule

Les tableaux de sortie de poule s'effectueront par tirage au sort intégral dès la fin des matchs des poules de chaque série, en présence du Juge-Arbitre.

## Article 10 : Les volants

Les volants seront à la charge des joueurs. Seuls les volants homologués par la FFBaD sont autorisés. Ils seront au partage. En cas de désaccord, seul sera retenu le volant officiel de la compétition en vente dans le gymnase :

- Volants plumes Babolat 4 pour toutes les séries

## Article 11 : Arbitrage

Tous les matchs seront en auto arbitrage. Si certains arbitres, stagiaires, ou top Gones souhaitent arbitrer des matchs, qu'ils se fassent connaître auprès de l'organisateur, le juge arbitre présent sur le tournoi ou de la table de marque. En fonction du nombre de volontaires, nous pourrions éventuellement proposer un arbitre sur les finales, le samedi ou le dimanche.

Tout joueur pourra faire appel au juge-arbitre qui désignera, si possible, un arbitre ou faisant office

## Article 12 : Les matchs

L'ordre des matchs respectera dans la mesure du possible la numérotation du programme.

L'horaire est donné à titre indicatif.

Attention : selon l'avancement de la compétition, un match pourra être appelé 1 heure avant l'horaire prévu.

**Tout joueur ne répondant pas à l'appel de son nom passé un délai de « 3 minutes » pourra être disqualifié par le Juge-arbitre et ce, quelque soit le niveau de la compétition.**

## Article 13 : Temps de repos

Le temps de repos entre deux matchs sera de 20 minutes, mais pourra être réduit avec l'accord des joueurs concernés. (Art 2.15 du RGC).

## Article 14 : Le temps dit « d'échauffement » sur le terrain

- Les joueurs appelés à jouer sur le terrain désigné auront droit à 3 minutes de préparation, test des volants (test doit avoir lieu dès l'arrivée sur le terrain), prise de repères et changement de tenue compris.
- Les joueurs devront se présenter sur le terrain avec tout leur matériel : 2 raquettes, boissons, serviettes, volants, etc....
- Les joueurs auront le droit de sortir du terrain pendant les arrêts de jeu à 11 pts dans chaque set ainsi qu'entre chaque set mais ils devront être de retour 20 secondes avant la reprise réglementaire du jeu, sinon ils pourront être sanctionnés par le Juge arbitre de la salle.

## Article 15 : Les terrains

- Le plateau de jeu est réservé au JA, aux organisateurs, aux joueurs et aux coaches. Merci de respecter le nombre de coaches par terrain, 2 par demi-terrain.
- Des chaises pour les coaches seront prévues derrière chaque terrain. Le coaching sera accepté entre chaque point, sans interruption du jeu.
- En aucun cas, ces chaises ne devront être occupées par des spectateurs. Le juge arbitre veillera à ce respect de fonctionnement, et prendra les mesures nécessaires si besoin.

## Article 16 : Règle en cas de volants touchant les structures

Tout volant touchant une infrastructure du gymnase sera compté faute, au service comme en jeu. Le volant touchant un panier de basket sera remis en jeu au service 2 fois, en cours de jeu le volant sera déclaré faute. Pour les filins, le let sera systématique.

## Articles 17: Cas de défaillance du partenaire inscrit.

- En cas de défaillance de votre partenaire, l'organisateur, dans la mesure des disponibilités vous en attribuera un nouveau avec votre accord.
- Si les tableaux sont déjà faits, le choix d'un nouveau partenaire ne doit pas changer les TDS

## Article 18 : Tenues et publicités

Tout joueur aura une tenue vestimentaire correcte et conforme au règlement officiel.

#### Article 19 : Absence temporaire d'un joueur

Tout joueur désirant s'absenter le fera sous sa seule responsabilité sachant que l'on pourra lancer les matchs avec une avance pouvant aller jusqu'à une heure.

En cas d'absence, le joueur aura la possibilité de laisser à la table un numéro où le contacter. En cas de non réponse, il pourra être disqualifié 3 minutes après l'appel de son match.

#### Article 20 : Dopage

L'utilisation de substances et de tous moyens destinés au dopage est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère des Sports. Toute personne utilisant des produits dopants à des fins médicales devra être en mesure de présenter une ordonnance au J.A.

#### Article 21 : Forfait

Tous les joueurs devront se présenter à la table de pointage dès leur arrivée. Tout forfait ou abandon après le tirage au sort du 3 novembre 2018 et pendant la compétition devra être justifié dans un délai de 5 jours à réception par l'envoi d'un justificatif précisant NOM et Prénom du joueur ainsi que son numéro de licence, Nom et date de la compétition, à adresser à la ligue Auvergne Rhône Alpes sous peine de 2 mois de suspension de toute compétition, voir plus si récidive :

**par mail : [sophie.bluy@badminton-aura.org](mailto:sophie.bluy@badminton-aura.org)**

**Ou Ligue Auvergne Rhône-Alpes de badminton, 37 route du Vercors, 38500 Saint Cassien.**

#### Article 22 :

- La participation au tournoi implique l'adoption de tous les articles de ce règlement.

Bron, le 16/09/2018

O. MARTIN  


Juge Arbitre Principal : **M. Olivier MARTIN**